

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 janvier 2021

RÉNOVANT GOUVERNANCE SERVICE PUBLIC EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT
EN GUADELOUPE - (N° 3669)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL28

présenté par
Mme Benin, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À la deuxième phrase de l'alinéa 8, après le mot :

« rendu »,

insérer les mots :

« aux usagers ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.